

### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux et le quatre novembre à treize heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames, DE BOUVER, DUCCA et Messieurs BELLEMAIN, POLATOUCHE, HAKKENBERG et NICOLAS

Absent excusé : Madame BARTHELEMY

Procuration : Madame BARTHELEMY à Madame DUCCA

Convocation et affichage : 31/10/2022

Secrétaire de séance : Monsieur POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 6

#### **OBJET : VENTE LAME DE DENEIGEMENT – FIXATION DUD PRIX**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune dispose d'une lame de déneigement qu'elle avait acheté en 2013 pour un montant de 4 945.00 € HT dont elle n'a plus l'utilité.

Monsieur le Maire propose de vendre ce matériel et demande au conseil municipal de fixer un prix de vente.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de vendre la lame de déneigement.
- **FIXE** le prix de vente à 4 800 .00 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 07 novembre 2022,

Le Maire,

**Thierry BELLEMAIN**

